est applicable. — M. Falcous estime qu'un syndicat ne peut être considéré comme immoral et illicite, que s'il a pour unique mobile l'intérêt de ses membres, sans se préoccuper de l'intérêt général. — M. Bonzon fait remarquer qu'un syndicat de cette nature subirait nécessairement les conséquences de ses propres agissements. — M. Isaac pense que les syndicats ayant pour but la réglementation de la production et étant ainsi la manifestation de la liberté du commerce, il convient de les laisser fonctionner avec la plus grande latitude. — M. le Président, résumant la discussion, fait observer qu'il résulte de ces appréciations diverses et contraires, que la question de la légitimité et de l'utilité des syndicats ne peut être considérée comme devant être résolue de si tôt.

Séance du 22 février 1889. — Présidence de M. Ed. Aynard. — M. Sabran, président du Conseil d'administration des Hospices civils de Lyon, donne communication d'une étude sur l'assistance médicale dans les campagnes.

Société de Géographie de Lyon. — Séance du 7 février 1889. — M. Breittmayer présente un compte rendu sur les séances du Congrès des Sociétés françaises de Géographie, tenu à Bourg, en 1888. — M. E. Chambeyron, vice-président, communique une étude sur les Océans et les intérêts français dans le Pacifique.

CLUB ALPIN FRANÇAIS. — Séance du 5 février 1889. — M. Théodore Camus fait une description du Tyrol et du pays des Dolomites.

